

B.1.a Infrastructures écologiques et mise en réseau des écosystèmes

Description

La mesure vise à concevoir des espaces propices aux conditions de vie de la faune et de la flore en limitant la fragmentation du territoire et en restaurant les milieux naturels altérés par les activités humaines. Il est important que tous les projets mis en œuvre et actions entreprises constituent un "système" naturel en identifiant les espèces animales et végétales présentes sur le site et aux alentours. Dans le cas contraire, l'action pourrait être contreproductive.

Projet(s)

Mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité qui remplissent des fonctions pour la faune locale telles que des abris, des espaces naturels, des sites de reproduction, d'hibernation ou de nourriture. Ces projets peuvent être des aménagements de prairies et de gazons fleuris, de surfaces rudérales, de revitalisations de cours d'eau, de plantes vivaces ou encore des aménagements en faveur de la faune terrestre et aquatique tels que des hôtels ou spirales à insectes, nichoirs, abreuvoirs, gîtes à hérissons, passages à petite faune, échelles à poissons, revitalisation de cours d'eau, etc. Ces aménagements peuvent être réalisés dans le cadre de projets d'école ou avec des enfants en collaboration avec l'animation socioculturelle. Les mesures visant à supprimer les obstacles pour la petite faune (clôture, grilles, escaliers, etc.) sur les espaces publics et privés doivent également être mis en place.

Priorité : 2

Etat : en cours

Difficulté : moyenne

Source(s) de financement

■ Planification : ~CHF 10'000.-	Agglo - 4NP.02 "Etudes visant à améliorer la biodiversité au sein des espaces naturels"
■ Réalisation : ~CHF 30'000.-	Agglo - 4NP.01.01D "Revitalisation de cours d'eau et berges" et Plan climat cantonal - T.2.1 "Soutien aux mesures climatiques Réseau écoles21"

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Impacts et cobénéfices

Réduction CO₂ / énergie

Adaptation climat / nature



Cohésion sociale



Indicateurs potentiels et suivi de la mesure

Espèces animales et végétales observées (nombre et diversité), indice qualitatif des milieux naturels conservés (sans affectation anthropique), fragmentation du paysage par des barrières physiques (routes, clôtures, bâtiments etc.).

Remarques

-

Porteur(s) de la mesure

Services techniques (services extérieurs) et Service social (animation et cohésion sociale)